



COMMUNIQUÉ INTERSYNDICAL RETRAITÉ.ES DE L'EURE APPEL G9

6 NOVEMBRE, LES RETRAITÉ.ES DANS L'ACTION !

Le projet de budget 2026 du gouvernement Lecornu bis reprend les mêmes mesures d'austérité du projet Bayrou et ce sont les personnes en retraite qui sont les plus visées.

Ces mesures sont d'une brutalité inédite : coupes dans les services publics, remise en cause du droit du travail, énième réforme de l'assurance chômage, gel des prestations sociales et celui des salaires des fonctionnaires, désindexation des pensions de retraites, doublement des franchises médicales...

Le gouvernement a choisi de faire payer les travailleuses et les travailleurs, les précaires, les retraité.es et les malades.

L'ampleur de l'attaque a relancé nos organisations dans la nécessité de refuser l'inacceptable. Ces violentes attaques font subir aux personnes en retraite des mesures injustes et qui pénaliseront la majeure partie des retraité.es : de la suppression de l'abattement de 10% au profit d'une compensation forfaitaire de 2 000 euros au **gel** des pensions, du barème de l'impôt sur le revenu, de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA). Nous subissons déjà la régression des services publics et du système de santé, tout ceci s'accroîtrait avec moins de services de proximité, le doublement des franchises médicales, la révision du statut des ALD.

L'abattement de 10% n'est pas une aberration. Ces 10% ne correspondent en rien à des « frais professionnels ». Cette déduction est différenciée dans le Code Général des Impôts par un article distinct de celui qui concerne l'abattement pour frais professionnels. Cet abattement avec plafond de revenus pour les retraité.es a été mis en œuvre pour compenser le fait que les retraité.es n'avaient pas de possibilité de dissimuler leurs revenus. Concrètement 1,5 million de ménages verraient leur impôt baisser et 5,2 millions connaîtraient une augmentation de leurs impôts, le tout avec la considération qu'un retraité « aisé » ça commence à 1 700 euros de pension par mois !

L'année blanche frappe essentiellement les retraité.es (3,7 milliards sur les pensions de retraites) et la baisse du pouvoir d'achat pourrait durer plusieurs années jusqu'en 2030 ! Pouvoir d'achat déjà amputé de 3 mois de 2017 à 2023 et 4,5 mois pour un certain nombre de retraité.es avec la hausse de 1,7% de la CSG depuis 2018. Pouvoir d'achat qui vient d'être

amputé d'une revalorisation de la retraite complémentaire Agirc-Arrco (1,4% en 2026 selon la prévision de l'inflation).

NON, les retraité.es ne sont pas des « boomers » privilégié.es ! Le piège de la division entre générations sur la base de faux arguments est à dénoncer. Les « boomers » n'ont pas connu les 35 heures. La facture climatique et environnementale a été payée par les victimes de l'amiante, les victimes de la prolifération de la chimie dans l'agro-alimentaire, par les victimes de conditions de travail dans les mines, les industries extractives, par d'anciens combattants qui ont connu les guerres coloniales (Algérie) et leurs traumatismes. Sans compter la **participation sociale des retraité.es à la contribution économique et sociale** (associations culturelles, de loisirs et sportives, bénévolats associations caritatives, civiques -61% de maires-, ...).

Nous n'acceptons pas cet acharnement quand, pendant ce temps, les plus riches continuent de s'enrichir outrageusement, que l'on continue de donner des milliards sans contre partie aux grandes entreprises pour le bonheur des dividendes des actionnaires.

Si nous prenons acte de la suspension-décalage de la réforme des retraites combattue depuis 2023, nous réaffirmons l'exigence de son abrogation.

C'est pourquoi nos organisations appellent toutes et tous les retraité.es à **se mobiliser le 6 novembre 2025** et à construire un mouvement d'ampleur pour exiger un budget 2026 de rupture et qui réponde aux exigences sociales du monde du travail, salarié.es, retraité.es, privé.es d'emploi et précaires.

Pour les retraité.es en particulier :

- **L'indexation des pensions à minima sur l'inflation au 1 er janvier 2026,**
- **La revalorisation des pensions indexées sur le salaire moyen,**
- **Le maintien de l'abattement de 10%,**
- **La revalorisation des prestations sociales à minima au niveau de l'inflation,**
- **L'abandon du doublement des franchises médicales,**
- **Le maintien et le développement des services publics partout**

Rassemblement/manifestation le 6 novembre 2025

Place Mandle Évreux 14h30

Évreux, Bourse du Travail le 30 octobre 2025